

DIRECTIVES DE LA VILLE DE QUÉBEC CONCERNANT LA COVID-19 POUR LES PARTICIPANTS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :

**COURS D'AQUARELLE - AAQ
ATELIERS D'AQUARELLE - AAQ**

Vous ne devez pas vous présenter à l'activité si vous avez été en contact avec une personne ayant contracté la Covid-19 ou si vous faites de la fièvre.

Vous devez respecter les consignes qui vous seront présentées par le professeur ou l'animateur :

- Lavage des mains à votre arrivée
- Respect de la distanciation sociale (2 mètres)
- Port du masque obligatoire lors de tous vos déplacements. Aucun masque ne sera fourni sur place, il est nécessaire d'apporter votre masque.
- Vous ne pouvez retirer votre masque que lorsque vous demeurez assis à votre poste de travail.
- Désinfecter votre poste de travail, tel que demandé par le professeur ou l'animateur, avant de quitter votre poste.
- Comme les vestiaires seront fermés, prévoyez un sac pour déposer votre manteau, vos chaussures et autres effets.
- Les toilettes seront disponibles.

Merci de votre collaboration!